

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,
Date de convocation : 29/08/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 Absent excusé : 1

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE

Absent excusé : Jean-Pierre GACHET (a donné pouvoir à Jean-Michel CHATAIN)

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1 - Droit de Préemption Urbain : nous n'avons pas reçu de dossier

2 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : possibilité d'accompagnement de Loire Forez Agglomération (désignation du délégué à la Protection des Données) :

M. le Maire informe le conseil municipal :

Le règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données, soit RGPD » est en vigueur depuis le 25 mai 2018. Les administrations et les entreprises doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général Européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Le RGPD :

- . apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.
- . rend obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données pour tous les organismes et autorités publics et précise ses modalités de désignation, ses missions et les conditions dans lesquelles elles s'exercent.

Loire Forez Agglomération propose deux types d'accompagnement pour aider les communes dans la mise en place du RGPD:

- 1) à titre gratuit : l'assistance méthodologique et des conseils pour la désignation du délégué à la protection des données (DPD). (Organisation de réunions d'information, diffusion d'un support méthodologique, partage de bonnes pratiques ...)
- 2) la possibilité de désigner un agent de Loire Forez Agglomération comme Délégué à la Protection des Données (mise à disposition d'un agent mobilisé à mi-temps), etc...

Pour notre commune nous avons demandé à Loire Forez Agglomération, l'accompagnement à titre gratuit : assistance méthodologique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- . d'approuver la désignation d'un délégué à la protection des données
- . d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

2 - Activités périscolaires TAP, pour la rentrée 2018 / 2019 convention avec l'association Montbrison Rugby Club :

M. le Maire :

1) rappelle :

- . Les activités périscolaires (TAP) sont reconduites pour l'année scolaire 2018/2019 (les vendredis après-midi. Un intervenant extérieur animera l'activité de yoga ludique (une convention a été passée pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018/2019). L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (de la commune) animera l'activité de travail manuel.

2) propose pour la 3^{ème} activité de passer une convention avec l'association Montbrison Rugby Club (MRC) et donne lecture du projet de convention à passer à partir du 14 septembre 2018 et ce pour l'année scolaire 2018 /2019 avec cette association.

1/4

L'association organisera un atelier de Rugby au prix de 30 € TTC par heure. Deux heures d'activités avec les enfants à rémunérer.

Vu le projet de convention présenté, après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la convention présentée (ci-jointe) à passer avec l'association Montbrison Rugby Club).**

3 – Indemnisation d'un particulier ayant réservé la salle des fêtes :

M. le Maire informe le conseil municipal du courrier établi par la personne qui a loué la salle des fêtes de la commune le 21 juillet 2018 pour une fête privée.

Au cours de cette soirée une coupure d'électricité s'est produite vers 22 heures.

Cette coupure a été provoquée par un dysfonctionnement du transformateur Enedis.

L'incident a été réparé (par ENEDIS) et l'électricité rétablie vers minuit.

Vu les désagréments causés par cette coupure d'électricité (arrêt du four, des frigos, de la sono pendant deux heures), le locataire nous sollicite pour une remise sur le tarif de location.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette demande.

Un débat s'instaure. Tous les membres du conseil sont favorables pour accorder un dédommagement, mais ils se posent la question concernant son montant.

Il a également été constaté après cette location qu'il manquait de la vaisselle (plats) et une poubelle.

Après discussion, il est décidé de dissocier les deux problèmes (celui de la coupure de courant et du matériel manquant). Un courrier sera adressé au locataire au sujet du matériel manquant.

M. le Maire propose au conseil municipal une indemnisation d'un montant de 100 € ou de 200 € et invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, **le conseil municipal, considérant que la coupure d'électricité pendant environ deux heures le 21 juillet 2018, a causé un préjudice lors de cette fête familiale, vote à mains levées et accorde, à la majorité (par 10 voix pour 200 €, 4 voix pour 100 € et 1 abstention) un dédommagement d'un montant de 200 € à la personne qui a loué la salle des fêtes de la commune le 21 juillet 2018.**

4) Validation du programme voirie 2019 – 2020 sur la voirie de la commune d'intérêt communautaire

M. le maire invite M. Jean-François TAILLANDIER à présenter ce dossier. M. Taillandier présente au conseil les estimations (établies par Loire Forez Agglomération) concernant les travaux sur la voirie de la commune d'intérêt communautaire. LFA nous demande de valider les chemins que la commune souhaite inscrire au programme voirie 2019 parmi ceux estimés.

La commission communale voirie s'est réunie dernièrement et propose (après visite sur le terrain) de retenir :

. pour 2019 le programme de travaux suivant :

. Rue des Tuileries (voie limitrophe avec St-Romain-Le-Puy) : 13 342.56 € ttc

. Chemin des Perrières (partie haute) Solution 2 : enrobés sur 350 ml et bi-couche sur 320 ml : 39 623.10 € ttc

. pour 2020 le programme de travaux suivant :

. Antenne chemin de Montsupt : 17 364.60 € TTC

. Chemin du Pic : uniquement le carrefour pour une valeur approximative de 10 000 € TTC

. Chemin du Pic : (partie haute) : 20 927.28 € TTC

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, de retenir les propositions de la commission communale voirie (précitées) pour les programmes des années 2019 et 2020.**

Le conseil municipal est informé :

. une prochaine délibération fixera le montant du fonds de concours que pourrait apporter la commune, en 2019, pour ces travaux sur la voirie communale d'intérêt communautaire.

. A la suite de la demande de riverains du chemin de Bonnaire, nous avons sollicité un devis pour connaître le coût de l'installation de deux ralentisseurs sur cette voie (communale d'intérêt communautaire).

LFA l'a chiffré à : 7 327.48 € TTC (y compris la signalisation). Pour l'instant il n'est pas donné suite à ce dossier.

5) Réfection de toitures (clocher, salle Jean Bosco, Chapelle) approbation du programme de travaux, choix de l'entreprise, autorisation à donner au maire pour accepter les devis :

M. le maire invite M. Jean-François TAILLANDIER à présenter ce dossier. M. Taillandier présente au conseil les devis reçus pour la rénovation des toitures (clocher, salle Jean Bosco, Chapelle).

Vu l'avis de la commission communale voirie - bâtiments, qui a étudié ces offres, M. TAILLANDIER propose de retenir celles de l'entreprise les Garçons du Bois, s'élevant à :

- . 4 499.00 € h.t. (soit 5 398.80 € ttc) pour la toiture du clocher,
- . 4 142.90 € h.t. (soit 4 971.48 € ttc) pour la toiture de la Chapelle de Montsupt,
- . 9 346.30 € h.t. (soit 11 215.56 € ttc) pour la toiture de la Salle Jean Bosco

Après délibération, **le conseil municipal, décide** à l'unanimité (14 voix pour sur 14 votants, vote à mains levées, M. Frédéric Millet n'a pas pris part au débat et au vote, s'estimant concerné par ce dossier)

- . d'approuver les programmes de travaux et retient les trois devis proposés
- . **d'autoriser M. le maire à signer la commande de travaux à passer avec l'entreprise Les Garçons du Bois** de Chatelneuf, pour un montant total de 17 988.20 € h.t soit 21 585.84 € ttc.

6) Ordinateurs pour l'école, choix du fournisseur et autorisation à donner au maire pour accepter le devis :

Afin de doter l'école d'ordinateurs plus performants (à la demande des enseignantes), des devis ont été demandés. Les deux devis reçus (pour la fourniture de 14 ordinateurs portables ...) s'élèvent à 9 396,00 € ttc et 6 770 € ttc. M. le maire les présente et donne des explications concernant l'écart de prix. Il est notamment précisé que le devis d'un montant de 6 770 € ttc, n'est pas du matériel de professionnel.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, vote** à mains levées, **et décide :**

- . **d'accepter, à la majorité, (par 14 voix pour) le devis d'un montant de 9 396,00 € TTC** au motif que le matériel proposé correspond plus à notre besoin, **et autorise M. le maire à signer la commande à passer avec l'entreprise F. Cérovetti, Electronique professionnelle (pour 9 396 € TTC).**
- (1 voix est pour accepter le devis le moins élevé : 6 770 € TTC).

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec l'académie pour demander si la commune pourrait bénéficier d'une subvention pour cet équipement informatique destiné à l'école.

7) Comptabilité : décision modificative n° 2 du budget 2018

M. le maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier. M. F. Millet présente cette décision modificative n° 2 du budget.

Section d'investissement, recettes :

- . plus 7 000 € (7000 € c'est le montant de la subvention du département de la Loire pour les travaux de : rénovation des toitures du Clocher, de la salle J. Bosco, du clocher et installation d'une gâche électrique pour le portillon de l'école)
- . moins 900 € au chapitre 023, virement de la section de fonctionnement

Section d'investissement, dépenses :

- . plus 1 800 €, nouvelle opération, fenêtre de l'église
- . plus 2 300 €, nouvelle opération, sécurisation des branchements électriques
- . plus 2 000 €, nouvelle opération, clôture cour école

Section de fonctionnement, dépenses :

- . moins 900 €, au chapitre 021, virement de la section de fonctionnement
- . plus 900 €, pour l'Eau et assainissement

Après délibération, **le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget primitif, telle que présentée.**

8) Présentation du rapport d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) :

M. le maire invite M. Didier Chambon à présenter ce rapport d'activités. M. Chambon présente ce rapport d'activités et précise que celui-ci peut être consulté en mairie. Après délibération, **le conseil municipal, prend acte de la présentation, du rapport d'activités 2017 du Siel.**

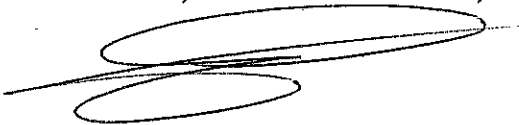
Le conseil municipal est informé :

- . **l'association vélo puissance envisage de reconduire sa course de vélo, sur notre commune**, dimanche 28 avril 2019 et elle sollicite notre accord. Le conseil municipal donne un **accord de principe.**
- . **de la réunion moyens généraux et coopérations de Loire Forez Agglomération** à laquelle assistaient, M. Didier Massacrier et M. le maire. Il était notamment question de la collecte des ordures ménagères (tous les 15 jours sur les petites communes), de l'harmonisation du mode de financement de la compétence ordures ménagères ...

- . de la prochaine réunion de secteur organisée par Loire Forez Agglomération, elle aura lieu le 13 septembre 2018 à la salle des fêtes de Chatelneuf. M. le maire rappelle que tous les membres du conseil peuvent y assister.
- . la fourrière animale de Loire Forez se situe, depuis le 1^{ER} septembre 2018, à St-Etienne Le Molard, au domaine des Muriers (815 route des Muriers).
- . l'audition pour l'appel à projet « revitalisation des centres-bourgs / centres-villes » a eu lieu le 4 septembre 2018 (ceci à la suite de la délibération du conseil municipal n° 1 du 14 mai 2018 concernant la candidature de la commune pour cet appel à projet lancé par Loire Forez Agglomération). M. le maire, M. Lesquir et plusieurs membres du comité de suivi de ce dossier y ont participé.
- . de la réunion organisée par les conseillers départementaux, le mardi 11 septembre 2018 à 18 h 30, à l'antenne du conseil départemental de Montbrison:
- . du risque de pollution engendré par une aire de lavage de camions. Le service assainissement de Loire Forez Agglomération s'occupe de ce dossier. Une solution provisoire a été validée par ce service.
- . de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale, elle aura lieu lundi 17 septembre 2018 à 20 h
- . M. le maire assistera à une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française organisée par le représentant de l'état, en sous-préfecture de Montbrison (à la suite de l'acquisition de la nationalité française d'une personne de la commune).
- . de la réunion de la commission développement de Loire Forez Agglomération, le mardi 18 septembre 2018.
- . de la réunion de la commission communale animation le 24 septembre 2018 à 18 h.
- . d'une réunion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le vendredi 21 septembre 2018 à 18 h à Loire Forez Agglomération.
- . un conseil communautaire aura lieu à Loire Forez Agglomération le 25 septembre 2018.
- . de la réunion en mairie, avec le SIEL le 25 septembre. Elle concerne le suivi des consommations électriques.
- . de l'inauguration à St-Georges-Haute-Ville de la statue de la pèlerine le 29 septembre 2018
- . de la remise des récompenses en mairie, à la suite du concours communal des maisons fleuries. Elle aura lieu le 5 octobre 2018.
- . des matinées environnement organisées à St-Georges-Haute-Ville : le vendredi matin 12 octobre 2018 avec l'école et le samedi matin 13 octobre 2018 avec la population.
- . de la réunion de la commission communale des finances, elle aura lieu le mardi 2 octobre 2018, à 20 h.
- . à propos des gravillons déposés sur la Rue des Salles, M. Didier Massacrier demande si on peut donner des explications à la population. Plusieurs personnes lui ont demandé à quoi ils servaient.
- . de la réunion de la commission communale communication, le 19 septembre 2018.
- . au sujet de l'éclairage public quatre lampes seront déconnectées (3 route de St-Romain et une sur le nouveau parking derrière le commerce).
- . deux devis ont été demandés pour sécuriser des branchements électriques (coffret « fête » et coffret installé sur le mur de la mairie). C'est le devis le moins élevé des deux qui sera retenu.

La séance de conseil est levée à 22 h 51

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 7 septembre 2018,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN, 4/4*

